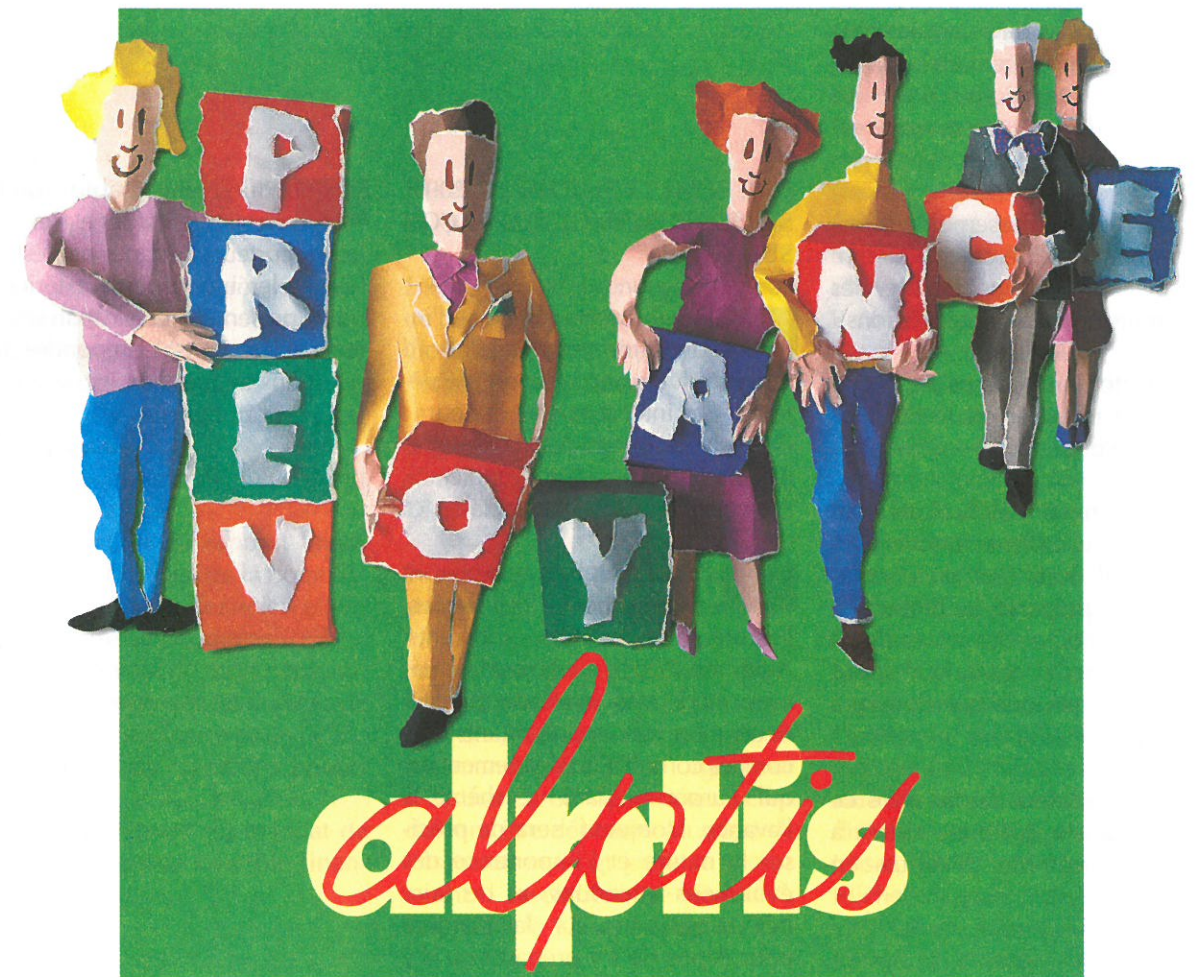


CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ALPTIS

"ALPTIS EN 2005"



7 ET 8 OCTOBRE 1995

AU FUTUROSCOPE
DE POITIERS

ÉDITORIAL

VOUS ÊTES INVITÉS À PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VOTRE ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE.

En effet, c'est ensemble que nous voulons construire notre prévoyance complémentaire et c'est l'une des occasions, pour les adhérents d'Alptis, de se retrouver pour y contribuer.

Chaque année, l'assemblée a lieu dans une ville différente, pour être à tour de rôle plus proche des adhérents des différentes régions.

Mais cette année, le cadre est un peu particulier : c'est le Futuroscope de Poitiers !

En effet, nous célébrerons l'an prochain le 20ème anniversaire d'Alptis. Il nous faut donc commencer à préparer la protection complémentaire des travailleurs indépendants et des salariés pour la nouvelle période qui s'ouvre à nous.

C'est ce que nous ferons dans ce cadre futuriste qui nous aidera à prévoir ensemble "l'Alptis en 2005" !

LE THÈME "L'ALPTIS EN 2005" SERA ABORDÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :

1. Des éléments généraux d'information seront d'abord apportés à tous en réunion plénière par des intervenants extérieurs : éléments économiques, démographiques, sociologiques, médicaux, éthiques, de protection sociale.

2. Puis des ateliers se réuniront sur trois thèmes (les risques, l'assuré et les relations adhérents/Alptis en 2005). Ils seront animés avec l'aide des intervenants extérieurs, par les représentants des comités consultatifs départementaux qui auront préparé ce thème à l'avance. L'objectif sera de préciser la nature et l'importance des évolutions attendues, et de faire des suggestions sur la manière pour Alptis de s'y préparer ou d'y répondre.

3. Enfin, une "table ronde" réunira, en séance plénière, les rapporteurs désignés par les ateliers et les intervenants extérieurs, pour présenter leurs analyses et leurs suggestions, et répondre aux questions de la salle.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur
- Denise Baudry, Saint-Malo, avocat - Gérard Bertrand, Nice, prothésiste dentaire - Loïc Bertrou, Carcassonne, médecin - Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable - Guy Broermann, Fabrègues, menuisier - André Chalon, Lyon, expert-comptable retraité - Henri Chavot, Saint-Etienne, masseur kinésithérapeute - Jean-François Chevallier, Chamonix, architecte - Bernard Chuzeville, Lyon, opticien - Jean-François Clément, Lyon, avocat - Georges Coudert, Lyon, géomètre expert - Bernard Crouzoulon, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert-comptable - Francis Dupont, Faches-Thumesnil, avocat - Alain Geniteau, Brest, administrateur judiciaire - Patrice Giroud, Grenoble, avocat - Nicole Godmer, médecin, Grenoble - Nicole Goudard, Villeurbanne, expert-comptable - Henri Guillermin, Villeurbanne, chirurgien dentiste - Marthe Laÿs, Lyon, retraitée - Pierre Le Landais, Lyon, directeur retraité Alptis - Hélène Leiser, Bazas, sans profession - Michel Magnan, Marseille, médecin - Denise Mereaud-Brossard, Jonage, pharmacien - Marie-Paule Veit, Bouxwiller, débitant de tabac - Georges Vuitton, Lyon, agent immobilier.

SAMEDI 7 OCTOBRE 1995

13 h 00

1. Ouverture du congrès, et bienvenue en Poitou,
2. Election de la commission de contrôle des pouvoirs,
3. Débat sur le rapport moral et d'activité,
4. Renouvellement du conseil d'administration,
5. Présentation du rapport financier, et des rapports de la commission de contrôle financier et du commissaire aux comptes.
6. Mise aux voix du rapport moral, du rapport financier, et fixation de la cotisation statutaire pour 1996.
7. Réponse aux questions posées par écrit,
8. Renouvellement du mandat de la commission de contrôle financier.

14 h 30

Ajournement de l'assemblée générale statutaire

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Six sièges sont à renouveler : ceux de : Bernard Bonnin, Henri Chavot, Georges Coudert, Francis Dupont, Alain Geniteau, Nicole Godmer.

LES MODALITÉS DE CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Elles sont fixées par l'article 9 des statuts. Il stipule notamment que : "... les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres depuis un an au moins..., n'étant ni les salariés, ni les mandataires d'un organisme d'assurance ou de retraite... Elles doivent être déposées au siège de l'association vingt jours au moins avant l'assemblée générale...", soit avant le 17 septembre 1995.

QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'assemblée générale doit le faire par écrit avant le 22 septembre 1995. Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'assemblée.

RAPPORT MORAL

LA PRÉVOYANCE DE DEMAIN

UNE NOUVELLE FOIS, LA PROTECTION SOCIALE A ÉTÉ AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ DE CES DERNIERS MOIS.

ET D'ABORD UNE CONFIRMATION : C'EST POUR LES FRANÇAIS UN DOMAINE PRIORITAIRE.

Dans le domaine de la santé, l'accent est mis sur les pathologies nouvelles, sur celles liées à la situation sociale et aux modes de vie, sur le traitement de la douleur, sur la recherche du bien-être, sur la dépendance du très grand âge... Mais aussi sur le progrès des médicaments et des techniques d'examen, de soins et d'intervention, ainsi que sur l'évolution de notre système de santé. Et encore sur les nouveaux problèmes d'éthique personnelle, médicale et sociale qui nous sont posés par la génétique, la médecine prédictive*, la possibilité de maintenir la vie très longtemps.

Dans le domaine de la prévoyance, c'est la prise en charge du risque d'arrêt de travail qui s'étend à de nouvelles catégories : le régime obligatoire des artisans, les salariés non cadres des entreprises, l'ensemble des travailleurs indépendants grâce à la loi Madelin.

Pour ce qui concerne la retraite, on voit se développer rapidement des efforts supplémentaires d'épargne pour compléter les régimes obligatoires, eux-mêmes restructurés pour cause de perspectives démographiques et économiques défavorables.

Il faut constater que, face à ces évolutions, nos systèmes de protection sociale, conçus à une époque où le niveau des besoins,

les ressources disponibles, l'organisation sociale étaient tout autres, sont confrontés à des questions difficiles, qui, faute de réponses, se traduisent dans les déficits.

Toutes les demandes doivent-elles être prises en charge par les régimes obligatoires ? Quels sont les besoins indispensables, et ceux qui peuvent être jugés secondaires, de confort, de caprice parfois ? Comment dégager des ressources toujours plus importantes pour y faire face, et s'organiser pour les gérer au mieux ?

L'interdépendance entre droits sociaux et responsabilité du citoyen est-elle assez évidente, et l'information suffisante pour que chacun en soit conscient lorsqu'il s'agit non pas des autres, mais bien de ses propres comportements ?

* Il devient possible de connaître très longtemps à l'avance, par l'analyse du patrimoine génétique d'une personne, une prédisposition ou une certitude de subir certaines affections.

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE SOCIAL

Une assistance sociale chez Alptis, pourquoi ?

Parce que la notion de solidarité coule de source dans une association et parce qu'avec la crise, les cas d'adhérents en difficulté sont plus nombreux qu'auparavant.

Quel est son rôle ?

Identifier, avec les services techniques d'Alptis, les adhérents en difficulté et la nature de leurs problèmes. Contacter les adhérents, les écouter (c'est déjà une aide en soi...) et les orienter vers les services locaux compétents. Assurer, dans l'intérêt de l'adhérent, un plan d'action cohérent avec les autres travailleurs sociaux. Alerter les services techniques d'Alptis pour leur permettre de s'adapter, ou demander une aide à la commission sociale.

Quelles sont ses premières pistes de travail ?

Des sujets sont d'ores et déjà à l'étude. L'aide médicale est de plus en plus attribuée à la condition que les bénéficiaires résilient leur contrat d'assurance complémentaire. Alptis pourrait-elle envisager de suspendre momentanément les garanties, pour que l'adhérent les retrouve, sans délai de carence, une fois le mauvais cap franchi ? Certains départements n'accordant qu'une aide médicale partielle, que pourrait proposer Alptis à ses adhérents pour la compléter ?

EN TOUS CAS, NOTRE ASSOCIATION N'EN EST QUE PLUS VIGOREUSEMENT CONDUITE À DÉVELOPPER SON ACTION.

TOURNÉS PAR VOCATION VERS TOUS CEUX, SALARIÉS ET NON SALARIÉS, QUI ONT BESOIN DE NOUS POUR DISPOSER D'UNE PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SÛRE, EFFICACE, COMPÉTITIVE, ET BIEN ADAPTÉE À LEUR SITUATION, NOUS NOUS SOMMES FIXÉ TROIS PRIORITÉS :

Améliorer sans cesse nos garanties, par une concertation étroite avec nos adhérents et leurs conseillers en assurance, et une collaboration exigeante avec des assureurs choisis pour leur capacité à répondre aux besoins de nos adhérents au moindre coût, avec sûreté et professionnalisme. C'est ainsi qu'a été créé dernièrement un nouveau régime de prévoyance pour les artisans, et que nous avons ajouté à nos domaines traditionnels d'intervention, la santé et la prévoyance, celui de la retraite en créant le "Fonds Alptis Retraite" ; que les prestations de nos garanties 1B et Plein Tarif ont été élargies ; que toutes nos garanties médico-chirurgicales bénéficient désormais d'Alptis Assistance Santé ; et que tous nos contrats ont été adaptés pour permettre à nos adhérents non-salariés de bénéficier de la façon la plus complète des dispositions fiscales de la loi Madelin.

Assurer dans les meilleures conditions le règlement des prestations d'assurance : les remboursements maladie sont traités traditionnellement en 48 heures par nos 5 bureaux payeurs, mais ils sont désormais encore plus rapides pour un adhérent sur deux, réglé en même temps que la Sécurité sociale grâce aux conventions pas-

sées depuis 1994 avec les caisses primaires de salariés. De plus, en maladie comme en prévoyance, nous avons mis en place des possibilités systématiques de recours en cas de litige entre l'un de nos adhérents et l'assureur.

Mais aussi, parce que nous sommes une association d'assurés, nous avons voulu pousser plus loin les services apportés à nos adhérents en plus des prestations d'assurance : information claire et honnête sur leurs garanties et leurs cotisations ; journaux, débats, conférences sur la santé, la protection sociale, le fonctionnement de l'Alptis, la prévention ; à la suggestion de l'assemblée générale de Bordeaux en 1994, un service social a été mis en place pour compléter l'action de notre commission sociale auprès de ceux de nos membres qui sont en difficulté ; action auprès des pouvoirs publics sur la fiscalité de la prévoyance complémentaire et la protection des assurés dans le droit de l'assurance.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ADHÉRENTS

1991	1992	1993	1994	
TOTAL 78 000	TOTAL 98 000	TOTAL 109 000	TOTAL 121 000	
		Autres associations	Autres associations	100 000
		22 000	ALPTIS	90 000
Autres associations	21 000	ALPTIS	97 000	80 000
9 000	ALPTIS	87 000		70 000
ALPTIS	77 000			60 000
69 000				50 000
				40 000
				30 000
				20 000
				10 000

LA GARANTIE SANTÉ ASSISTANCE

Tous les souscripteurs d'une médico-chirurgicale Alptis bénéficient désormais d'un service supplémentaire : la garantie santé-assistance. Ses prestations aident à organiser la vie quotidienne familiale en cas de problèmes de santé ou d'hospitalisation de l'adhérent : recherche d'un médecin, d'une place en milieu spécialisé ; transport à l'hôpital, envoi de médicaments ; garde des enfants (voire même école à domicile), garde des personnes dépendantes, des animaux familiers ou aide à domicile... Complément "naturel" de votre médico-chirurgicale, cette garantie ne fait pas double emploi avec celles de même nature liées à des voyages à l'étranger ou à certaines assurances-auto.

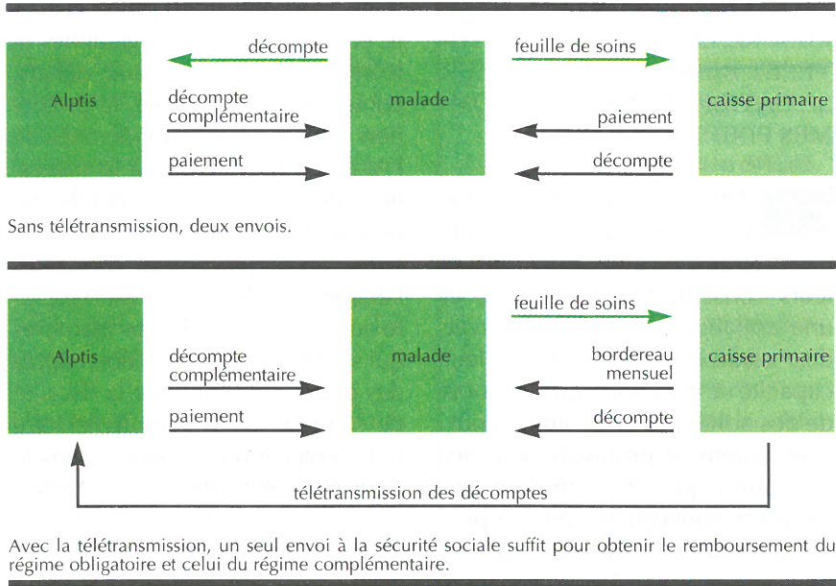
MAIS TOUS CES AVANTAGES, OBTENUS PAR LA VOLONTÉ DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES QUI ONT CRÉÉ L'ALPTIS, NE SONT PAS ENCORE ASSEZ CONNUS DE TOUS CEUX AUXQUELS ILS SONT DESTINÉS.

Certes, le nombre de nos adhérents continue à progresser rapidement, dépassant les 100 000 début 1995 (120 000 en incluant les autres associations du groupe Alptis), grâce au partenariat avec les professionnels de l'assurance qui nous font confiance.

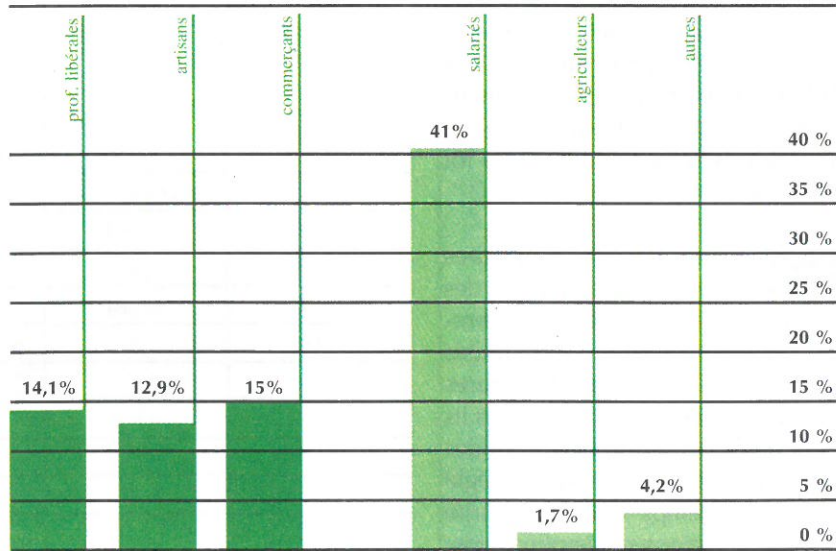
Certes, nous avons commencé à parler de l'Alptis dans la presse de certaines professions où, grâce aux nombreux adhérents que nous y comptons déjà, leurs confrères peuvent mieux prendre conscience des avantages que nous leur offrons.

Certes, un nombre de plus en plus grand de nos membres apporte ses idées, ses contacts, ses suggestions au travers de nos comités départementaux, de nos commissions spécialisées, de nos conseils d'administration et de notre assemblée générale.

LE CIRCUIT DE REMBOURSEMENT



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES



NOUS DEVONS ALLER PLUS LOIN, CAR LE MONDE BOUGE.

Comment, dans les années qui viennent, vont évoluer la santé dans notre pays, les moyens de la science et de la technique pour y répondre, et l'accès aux soins ? Que vont devenir nos systèmes de protection sociale en santé, en prévoyance, en retraite ?

Quel sera le rôle des organismes complémentaires et, parmi eux, quelle sera la place respective des mutuelles, des institutions de prévoyance, des associations d'assurés, des compagnies d'assurance ? Les nouvelles techniques de communication vont-elles bouleverser la relation entre assurés et assureurs ? La prévoyance deviendra-t-elle une

activité économique et commerciale comme les autres ? Quelle sera la place du bénévolat ?

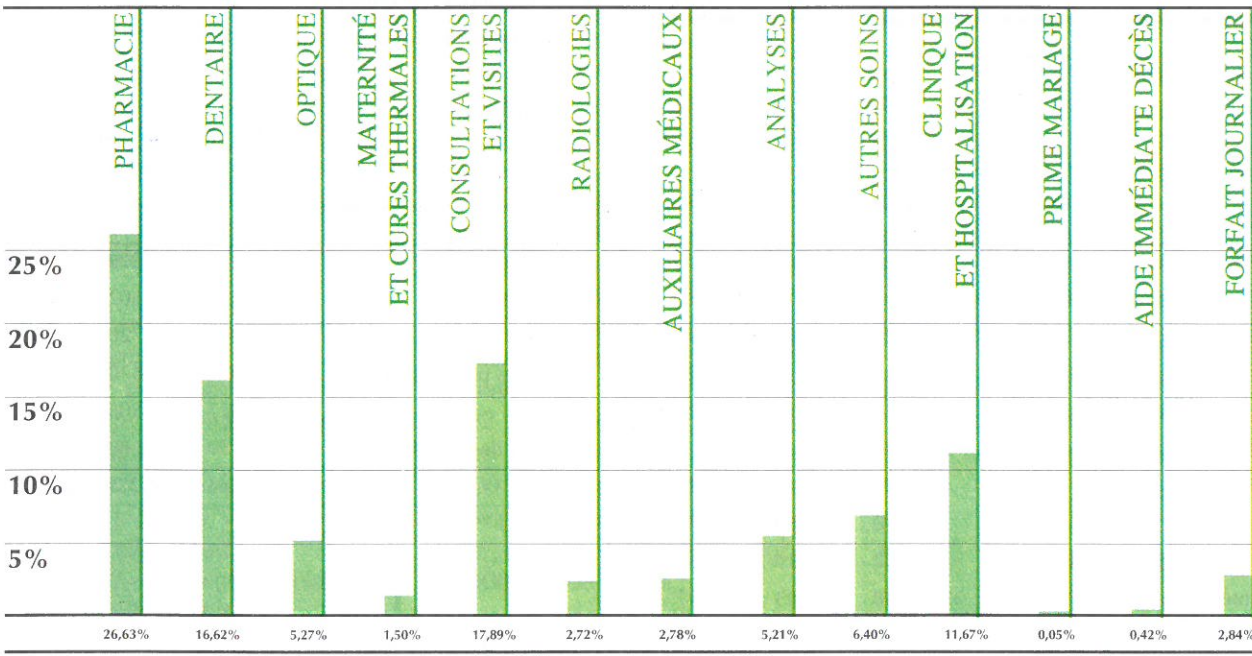
VOILÀ DES QUESTIONS QUE L'ALPTIS DOIT SE POSER POUR RÉPONDRE TOUJOURS MIEUX AUX MISSIONS QU'ELLE S'EST FIXÉES, ET CELA D'AUTANT PLUS QU'ELLE SE PRÉPARE À FÊTER L'AN PROCHAIN SON 20ÈME ANNIVERSAIRE.

Qui, mieux que ses adhérents, peut analyser, imaginer, proposer les réponses qui lui permettront de préparer une nouvelle décennie au service de ses membres ? C'est le nouveau défi que nous devons nous lancer. C'est le thème proposé à notre assemblée générale.

DÉVELOPPEMENT DE LA NOTORIÉTÉ AUPRÈS DES PROFESSIONS

En un an, Alptis a considérablement développé sa communication auprès des professions. Vous l'avez peut-être constaté, nous parlons de nous dans la presse spécialisée ; celle notamment des avocats, experts-comptables, kinésithérapeutes, infirmiers, médecins, pharmaciens, dentistes, coiffeurs... pour ne citer qu'eux !

LA RÉPARTITION DES PRESTATIONS SANTÉ ALPTIS



COMPTES ET BILANS

GROUPE ALPTIS

COMPTE DE RÉSULTAT	1992	1993	1994
Produits			
Cotisations statutaires	9 838	11 041	12 066
Droits d'entrée	1 011	1 280	1 360
Commissions brutes	66 025	78 272	92 570
Autres produits	403	667	809
Total	77 277	91 260	106 805
Charges			
Salaires et charges	26 723	29 138	30 565
Amortissements	3 395	3 261	3 299
Impôts et taxes	3 051	3 667	4 294
Autres charges exploitation	39 586	47 014	58 885
Total	72 755	83 080	97 043
RÉSULTAT COURANT	4 522	8 180	9 762
Produits financiers	8 192	8 270	7 300
Charges financières	1 761	1 656	1 526
RÉSULTAT FINANCIER	6 431	6 614	5 774
Produits exceptionnels	1 253	1 621	1 657
Charges exceptionnelles	7 359	10 240	4 552
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 6 106	- 8 619	- 2 895
Participation des salariés	667	954	1 293
Impôts sur les bénéfices	1 794	2 283	3 169
EXCÉDENT	2 386	2 938	8 179

BILAN	1992	1993	1994
Actif			
Actif immobilisé	31 003	28 676	29 471
Actif circulant	73 423	97 743	111 423
Comptes de régularisation	1 603	1 923	2 339
Total	106 029	128 342	143 233
Passif			
Fonds social	10 000	16 000	20 000
Fonds de secours	1 294	1 576	1 311
Réserve plus value LT	2 026	2 026	2 746
Excédent de l'exercice	2 369	2 923	8 124
Réserve de consolidation	6 778	8 613	10 822
Réserve statutaire	578	-	-
Provisions	21 574	24 913	23 722
Dettes	60 810	71 658	75 878
Comptes de régularisation	452	510	453
Intérêts minoritaires	148	123	177
Total	106 029	128 342	143 233

ASSOCIATION ALPTIS

COMPTE DE RÉSULTAT	1992	1993	1994
Produits			
Cotisations statutaires	9 838	11 041	12 066
Droits d'entrée	1 011	1 280	1 360
Autres produits	44	290	405
Total	10 893	12 611	13 831
Charges			
Charges externes	6 842	6 078	8 379
Impôts et taxes	91	95	126
Salaires et charges	1 251	1 315	1 917
Amortissements	84	81	81
Total	8 268	7 569	10 503
RÉSULTAT COURANT	2 625	5 042	3 328
Produits financiers	1 789	1 548	1 864
Charges financières	199	134	56
RÉSULTAT FINANCIER	1 590	1 414	1 808
Produits exceptionnels	194	411	77
Charges exceptionnelles	3 793	6 089	4 457
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 3 599	- 5 678	- 4 380
Intéressement	53	58	131
EXCÉDENT	563	720	625

BILAN	1992	1993	1994
Actif			
Immobilisations corporelles	206	126	60
Immobilisations financières	8 397	8 317	8 314
Créances	96	270	96
Disponibilités	19 163	25 974	31 778
Comptes de régularisation	401	691	1 351
Total	28 263	35 378	41 599
Passif			
Fonds social	10 577	16 000	20 000
Autres réserves	3 321	3 602	4 057
Excédent de l'exercice	562	720	625
Provisions pour charges	10 926	11 470	11 395
Dettes	2 827	3 506	5 468
Comptes de régularisation	50	80	54
Total	28 263	35 378	41 599

Chiffres exprimés en milliers de francs.

COTISATIONS STATUTAIRES 1996

Il est proposé de ne pas modifier le barème des cotisations statutaires.	cotisation statutaire annuelle	si payée semestriellement	si payée trimestriellement
	SANS MÉDICO	50 F inchangé	29 F inchangé
	AVEC MÉDICO		
	• isolés et groupes ouverts	150 F inchangé	80 F inchangé
• 1er niveau	80 F inchangé	42,50 F inchangé	25 F inchangé
• étudiant	50 F inchangé		12,50 F inchangé
DROIT D'ENTRÉE		75 F inchangé	

RAPPORT FINANCIER

Nous vous présentons les comptes de l'exercice 1994. Ils ont été établis en application des méthodes identiques à celles utilisées au cours des exercices précédents : règles qui respectent les obligations de la comptabilité commerciale.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Dans un premier temps sont regroupés les comptes de l'association, de la société de gestion et de la SCI pour mettre en évidence la gestion de l'ensemble.

Les comptes de l'association sur lesquels vous avez à vous prononcer sont présentés ensuite.

Les tableaux permettent un suivi des exercices 92, 93 et 94.

Les éléments récapitulés, tant en

produits qu'en charges ont été éliminés pour le regroupement. Le poste "intérêts minoritaires" comprend la valeur des parts souscrites par les actionnaires autres que l'association et de leurs droits dans les bénéfices et réserves d'Alptis Gestion, soit, au 31 décembre 1994 : 176 125,69 francs. La réserve de consolidation représente la part de l'association dans les capitaux propres d'Alptis Gestion soit 10 821 994,23 francs.

COMPTES DE L'ASSOCIATION

Le bilan :

La composition de l'actif du bilan est comparable à celle de l'exercice précédent. Les immobilisations financières comprennent :

- la prise de participation au capital de la société de gestion.
- la prise de participation dans la SCI constituée pour l'acquisition du siège social.

Le compte de résultat :

Les produits de l'association sont uniquement les droits d'entrée et les cotisations statutaires. Les charges exceptionnelles correspondent aux provisions indispensables pour le développement de l'association. Ainsi il a été constitué :

- une provision de 500 000 francs pour le fonds de secours
- une provision de 500 000 francs pour la communication à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de l'association
- une provision de 1 500 000 francs pour le développement de l'association
- une provision de 1 500 000 francs pour la communication.

Après ces dotations, l'excédent est de 625 863 francs que nous vous proposons d'affecter au poste "autres réserves" qui sera ainsi porté à 4 682 530 francs.

Nous vous proposons de puiser 5 000 000 de francs dans le poste "provisions pour risques et charges" pour porter le fonds social à 25 000 000 de francs.

Nicole Goudard, trésorier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1994

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre association tels qu'ils vous sont présentés,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1994.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Je certifie que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 1er juin 1995.

Daniel Gin hac, commissaire aux comptes

ALPTIS EN 2005

D'ici 2005, notre vie quotidienne et notre accès aux soins seront probablement bien différents d'aujourd'hui ; et de formidables défis attendent les responsables de la protection sociale. Ce sera le thème de l'assemblée générale 1995 : ateliers, table ronde des comités et interventions de spécialistes esquisseront un panorama des 10 ans à venir. En voici un bref aperçu.

LES PREMIERS ASPECTS À CONSIDÉRER SONT D'ORDRE DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOLOGIQUE.

La population vieillit et la morbidité (la tendance à la maladie) va croître, ainsi que, parallèlement, les soins et les coûts de technologies de plus en plus sophistiquées.

Les comportements seront marqués par une aspiration très forte à être "bien dans sa peau", le plus longtemps possible. Cette nouvelle demande de soins aura un coût.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA SANTÉ va croître, et avec lui celui des prélèvements sociaux, sur des cotisants plus ou moins nombreux selon la conjoncture économique. Or notre système de santé coûte plus cher sans se montrer plus efficace que celui des autres Européens.

Divers scénarios de réforme se dessinent donc. Maîtrise des dépenses publiques en désengageant l'Etat ? Priorité à de grands objectifs de santé publique, impliquant une logique coût/efficacité au détriment des choix individuels ?

DANS LE DOMAINE MÉDICAL, les progrès sont déjà au rendez-vous. Grâce notamment aux techniques génétiques, dans le traitement du cancer ou des myopathies ; mais avec, pour revers de la médaille, le risque de manipulations sur l'homme.

De même, la médecine prédictive, qui se développera dès que l'on saura lire la carte génétique des individus, pourrait avoir de graves conséquences sur leur liberté. L'éthique et la loi devront ériger des remparts...

LES ATELIERS

ATELIER A : LES RISQUES EN 2005

Les frais de santé vont-ils augmenter, sous l'effet de besoins nouveaux ou devant l'émergence de maladies ?

Les risques de diminution de ressources (maladie, retraite, chômage...) pourraient-ils croître ? Quelle que soit leur nature, Alptis devra apporter des réponses à ces besoins : garanties, produits d'épargne, assistance...

ATELIER B : L'ASSURÉ EN 2005

Il peut faire le choix d'une "assurance" minimum ou au contraire augmenter son budget prévoyance. Devant la contrainte économique, il peut limiter sa consommation de soins ou, à la recherche du bien-être maximum, augmenter ses dépenses. A comportements nouveaux, services nouveaux : information médicale, création d'un réseau de santé, services sociaux, prévention... ?

ATELIER C : LES RELATIONS ADHÉRENTS/ALPTIS EN 2005

Dans les domaines de l'information, du règlement des réclamations, de l'animation de l'association, elles seront dynamisées par l'évolution des techniques de communication. Lesquelles privilégier - écrit, téléphone, télématique, audiovisuel... - dans chacun de ces domaines ? Et au sein d'une "entreprise associative" de plus en plus grande, il faudra trouver les modalités d'une collaboration encore plus féconde entre bénévoles et professionnels.

ATELIER D : LIBRE EXPRESSION

Comme chaque année, un atelier "libre expression" sera en outre ouvert à tous les autres sujets importants pour Alptis, ses garanties et ses adhérents.

BRÈVES

VIEILLE FRANCE

Selon l'Insee, la France comptera 12,6 millions de plus de 60 ans en 2005, contre 10,8 millions en 1990. D'ici à 2050, l'effectif des plus de 75 ans devrait même tripler et celui des plus de 85 ans quintupler. Parallèlement, la population française continuerait de s'accroître jusqu'en 2040, date à laquelle l'Hexagone compterait entre 65 et 71,5 millions d'habitants. Quant à l'indicateur conjoncturel de fécondité, il vient d'atteindre son taux le plus bas depuis 50 ans avec 1,65 enfant par femme.

LA GÉNÉTIQUE EN AVANCE SUR LA LOI

Selon la loi du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain, études et tests génétiques ne peuvent être entrepris qu'avec le consentement de l'intéressé et à des "fins médicales ou de recherches scientifiques". Il n'empêche que des abus sont à craindre en matière d'assurance et d'embauche, la tentation étant forte d'obtenir des informations sur l'état de santé futur des personnes. Bref, les avancées en matière génétique sont aujourd'hui si lourdes de conséquences sur l'intégrité de l'espèce humaine qu'il semble urgent d'appréhender le problème au niveau international.

CARTE SANTÉ ÉCONOMIQUE

Mise en place cette année, la carte santé ne sera généralisée qu'en 1997. Complétée par la carte Vitale - destinée à remplacer la carte d'assuré social papier - elle permet d'identifier en propre chaque praticien et chaque assuré et, à terme, d'envisager, grâce à une procédure simplifiée et automatisée, la réduction des frais administratifs des caisses d'assurance maladie ; de l'ordre de 35 % selon le modèle allemand.

PLUS ON EST RICHE, PLUS ON SE SOIGNE !

Richesse par habitant, dépenses de santé en pourcentage du PIB, et part publique des dépenses de santé (1992).

	PIB par habitant (milliers de dollars)	dépenses de santé en % du PIB	part publique des dépenses de santé
ÉTATS-UNIS	23,2	14	45,7
ALLEMAGNE	20,4	8,7	71,5*
JAPON	19,7	7,0	71,2
FRANCE	18,6	9,4	74,8*
NORVÈGE	17,6	8,0	94,8
ITALIE	17,5	8,5	75,2
PORTUGAL	9,8	6,0	69,8
TURQUIE	3,7	4,1	65,7

*données de 1991.

Source : Espace social européen

Plus on est riche, plus on se soigne ! Le montant du PIB et celui des dépenses de santé sont concordants.

En revanche, la prise en charge publique des dépenses ne semble pas avoir une influence sur la consommation. Ainsi les Etats-Unis ont

le plus fort PIB, la consommation la plus importante, mais le plus faible financement public.

On remarque aussi que la France, qui a un PIB légèrement inférieur à son proche voisin allemand, consomme plus de soins.

MÉDICAMENTS : QUI CONSOMME QUOI ?

Nombre de "doses quotidiennes définies" (dose journalière théorique nécessaire au traitement d'un adulte) délivrées pour 1 000 personnes par jour et par classe thérapeutique.

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Antiulcéreux	9,0	13,7	15,8	17,1
Antihypertenseurs	139,0	166,1	103,8	118,9
Vasodilatateurs	30,3	56,4	22,8	2,9
Hypolipidémiants	13,0	31,8	8,1	2,1
Antibiotiques	10,6	26,2	14,0	13,3
Anti-inflammatoires non stéroïdiens	23,3	30,4	31,0	32,6
Analgésiques	24,1	55,1	15,0	50,5
Psychotropes (y compris antiépileptiques)	52,7	161,6	65,1	52,6

Source : Espace social européen

La "surconsommation" française de psychotropes reste une singularité sans effet sur la santé publique. Mais celle des hypertenseurs et des hypolipidémiants, utilisés à titre pré-

ventif, est efficace : la mortalité due aux maladies cardio-vasculaires est nettement plus faible en France qu'ailleurs.

BONS POINTS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Selon le Credes, beaucoup d'idées reçues circulent sur notre système de santé.

Faux de dire que le vieillissement de la population entraîne plus de dépenses, car il est parallèle à une baisse de la natalité, la petite enfance étant une

période de surconsommation médicale. Ensuite, pour prouver une corrélation entre offre et croissance des dépenses, il faudrait démontrer que l'augmentation de l'offre fait augmenter la demande. Enfin, le Credes nie le lien entre protection sociale complémentaire et accélération des dépenses.

LE PROGRAMME

SAMEDI 7 OCTOBRE 1995

11 h 00

Accueil des congressistes au palais des congrès du Futuroscope : remise des documents, hébergement, émargement des pouvoirs.

11 h 30 à 13 h 00

Buffet à l'Espace restauration du palais des congrès.

13 h 00 à 15 h 30

Amphithéâtre :

Ouverture du congrès.

Assemblée générale statutaire.

Présentation du thème "l'Alptis en 2005".

15 h 30 à 16 h 00

Répartition des congressistes dans les ateliers.

16 h 00 à 17 h 30

Ateliers sur le thème de "l'Alptis en 2005".

18 h 00 à 19 h 30

Amphithéâtre : compte-rendu des ateliers, table ronde avec les invités d'Alptis et débat.

19 h 45 à 21 h 15

Dîner des congressistes et de leur conjoint(e) à l'Espace restauration du palais des congrès.

21 h 30 à 22 h 00

Spectacle pour tous (adultes et juniors) "Symphonie des eaux", puis retour aux hôtels.

DIMANCHE 8 OCTOBRE 1995

- 9 h 00, début de la journée libre au Futuroscope : Carte-pass pour visite des pavillons, et pour le déjeuner.
- Départ des congressistes vers 18 h 00.

PROGRAMMES OPTIONNELS

SAMEDI 7 OCTOBRE 1995

PROGRAMME

ACCOMPAGNANTS

CONJOINT(E)

15 h 30 à 17 h 30

(rendez-vous dans le hall d'entrée du palais des congrès). Découverte pédestre de la ville de Poitiers.

JUNIOR (DE 10 À 16 ANS)

13 h 00 à 21 h 30

(rendez-vous dans le hall d'entrée du palais des congrès). Visite des pavillons, animations Espace jeunes, dîner junior (activités encadrées par des accompagnateurs).

LUNDI 9 OCTOBRE 1995

9 h 00 à 18 h 00 environ

- Excursion dans le Marais poitevin,
- Balade en barque, déjeuner dans un restaurant typique et retour.

LES LIEUX

Parc du Futuroscope
RN 10. 86130 Jaunay-Clan
Téléphone : 49 49 30 00
Télécopie : 49 49 30 30

- Accueil, ateliers, assemblée générale, débats : palais des congrès
- Buffet et dîner : Espace restauration - palais des congrès
- Spectacle "Symphonie des eaux" : Futuroscope

HÔTELS

Les coordonnées de votre hôtel vous seront remises à l'accueil (pour ceux qui auront retourné le coupon de participation).

